
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée de la façon suivante :

Par le remplacement des règles applicables sur le côté ouest et côté sud de l'avenue Springgrove par les suivantes :

- renommer les alinéas c) et d) comme alinéas d) et e) ;
- ajouter l'alinéa c) suivant :

« c) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à 17 mètres à l'est du prolongement imaginaire de la ruelle et un autre point situé à une distance de 19 mètres vers l'est : arrêt interdit en tout temps ; »

2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX AVRIL 2023.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	14 mars 2023
Adoption du premier projet de règlement :	14 mars 2023
Adoption du règlement :	4 avril 2023

Dossier 1235069008